



Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



ETAT DE DROIT

ETAT DES LIEUX POUR LA PEINE DE MORT

2023

PLUS D'INFORMATIONS :
www.uianet.org

Adresse: 23 rue de la Victoire -
75009 PARIS (FRANCE)
Tel: +33 1 44 88 55 66
Email: uiacentre@uianet.org



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	2
UN ETAT DES LIEUX DE LA PEINE DE MORT PAR ETAT	2
L'IRAN	2
LA CHINE.....	2
L'ARABIE SAOUDITE.....	2
LES ETATS-UNIS.....	3
PAYS ABOLITIONNISTES.....	3
ENGAGEMENT DE L'UIA-IROL.....	3
DISCRIMINATIONS ET INEGALITES	3
RECOMMANDATIONS DE L'UIA-IROL	4

INTRODUCTION

L'année 2023 a été marquée par une recrudescence drastique de l'application de la peine de mort à travers le monde. En 2023, 1.153 exécutions ont été recensées, ce qui représente une hausse de 31% par rapport aux 883 exécutions enregistrées en 2022. Le nombre d'exécutions a ainsi atteint le plus haut niveau depuis 2016.

Selon le [rapport d'Amnesty International](#) publié en mai 2024, à l'échelle mondiale, 27.686 personnes au moins se trouvaient sous le coup d'une condamnation à mort à la fin de l'année 2023.

UN ETAT DES LIEUX DE LA PEINE DE MORT PAR ETAT

Les États ayant le plus procédé à la peine de mort en 2023 sont l'Iran, la Chine, l'Arabie Saoudite, la Somalie et les États-Unis.

L'IRAN

L'Iran est l'un des pays les plus actifs en matière d'exécutions et représentait à lui seul 74% des exécutions recensées. Selon le rapport d'Amnesty International, au moins 853 personnes ont été exécutées en 2023, ce qui représente une hausse de 48% par rapport à l'année précédente. La peine de mort y est appliquée pour une large gamme d'infractions non-violentes comme le trafic de stupéfiants, les vols, l'adultère et l'apostasie.

Les condamnations à mort sont prononcées à l'issue de procès inéquitables et à la suite d'aveux fréquemment obtenus sous la torture. En 2023, l'Iran continuait d'exécuter des mineur·es délinquant·es, en méconnaissance totale des normes de droit international des droits humains.

LA CHINE

Le nombre d'exécutions en Chine est gardé secret. Selon Amnesty International, l'État aurait procédé à l'exécution de milliers de personnes en 2023, tant pour infractions contre les personnes que pour des infractions contre les biens qui ne répondent pas aux critères des « crimes les plus graves » au sens des normes de droit international, telles que la corruption et autres délits économiques.

De la même manière qu'en Iran, les condamnations à mort sont prononcées la plupart du temps à l'issue de procès inéquitables où les droits de la Défense sont bafoués.

L'ARABIE SAOUDITE

En Arabie Saoudite, les exécutions publiques, souvent par décapitation, sont encore pratiquées. En 2023, 172 personnes ont été exécutées. La peine de mort est appliquée

pour multitude d'infractions telles que l'adultère, le banditisme de grand chemin et l'apostasie.

Les organisations non-gouvernementales dénoncent des actes de torture et mauvais traitements systématiques au cours des détentions.

LES ETATS-UNIS

Aux États-Unis, la peine de mort est en déclin mais reste appliquée dans 27 États. En 2023, 18 exécutions ont eu lieu dans six États : le Texas, l'Oklahoma, l'Arizona, le Missouri, l'Alabama et le Mississippi. Les méthodes d'exécutions sont principalement l'injection létale et l'électrocution et les États-Unis ont expérimenté au début de l'année 2024 la [méthode d'asphyxie à l'azote](#) en dépit des recommandations des Nations Unies et des organisations non-gouvernementales.

PAYS ABOLITIONNISTES

En 2023, 112 États étaient abolitionnistes pour tous les crimes et 23 États étaient abolitionnistes en pratique, c'est-à-dire que si leur législation en vigueur prévoyait la peine capitale, ils n'ont pas exécuté de condamnations à mort depuis au moins dix ans et ont une politique ou une pratique établie de ne pas procéder à des exécutions.

Cependant, le 13 mars 2024, le gouvernement de la [République démocratique du Congo](#) qui appliquait un moratoire depuis 2003 a décidé de reprendre les exécutions capitales.

ENGAGEMENT DE L'UIA-IROL

L'UIA-IROL réaffirme son engagement en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort et contribue à l'élaboration d'un réseau de soutien pour les avocat·es condamnés·es à mort en raison de leur travail de défense des droits humains.

Elle rappelle à cet égard que le « syndrome du couloir de la mort » constitue une forme de torture extrême, décrite sous le terme de « [torture irréversible](#) », alors qu'il a été démontré à d'innombrables reprises¹ que la peine de mort n'a aucun effet dissuasif sur la criminalité.

DISCRIMINATIONS ET INEGALITES

La peine de mort reste souvent le résultat de discriminations profondément enracinées. Les personnes issues des communautés les plus pauvres et de milieux

¹ Voir par exemple : Amnesty International, [La peine de mort n'est pas dissuasive](#), août 2021 ; United Nations, [Human Rights Council holds Biennial High-Level Panel Discussion on the Question of the Death Penalty](#), 23 February 2021 ; World Coalition against the Death Penalty, [Les failles de la théorie de l'effet dissuasif de la peine de mort](#), 23 février 2021.

socio-économiques défavorisés ainsi que les minorités ethniques et raciales sont toujours [touchées de manière disproportionnée par la peine de mort](#).

Une grande majorité des femmes dans le couloir de la mort appartiennent à des [minorités ethniques et raciales](#) et ont subi des violences basées sur le genre. En 2023, les personnes LGBTQIA+ sont toujours victimes de discriminations dans l'application de la peine de mort, puisque douze États l'appliquent pour des relations consensuelles entre personnes de même sexe, illustrant la persistance de préjugés systémiques.²

Les avocat·es jouent un rôle crucial dans la défense des droits humains et dans la garantie de procès équitables. Cependant, dans certains régimes, ils et elles sont persécuté·es et condamné·es à mort pour avoir osé défendre leurs client·es ou critiqué le système judiciaire. Cette situation est particulièrement alarmante et nécessite une réponse internationale forte pour protéger les avocat·es et garantir qu'ils puissent exercer leur métier sans crainte de représailles.

L'UIA-IROL appelle à une action mondiale pour assurer que les avocat·es, en tant que gardien·nes des droits humains, ne soient pas elles et eux-mêmes victimes de la peine capitale.

RECOMMANDATIONS DE L'UIA-IROL

Aucun·e avocat·e ne devrait être condamné·e à mort pour le simple exercice de sa profession.

L'UIA-IROL appelle à une mobilisation internationale et exhorte les Etats à :

CESSER d'appliquer la peine capitale en toutes circonstances, afin de se conformer aux droits humains tels que reconnus par le droit international ;

PRENDRE toutes mesures législatives et politiques pour abolir la peine de mort ;

PROMOUVOIR des alternatives pénales conformes au principe de dignité humaine ;

SE CONFORMER pleinement aux normes internationales des droits humains, telles que définies dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948) et les Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques (1966) ;

ASSURER que les avocat·es, en tant que défenseur·es des droits humains, puissent exercer leur profession sans crainte de représailles ;

² Afghanistan, Arabie Saoudite, Émirats Arabes unis, Iran, Mauritanie, Qatar, Nigeria, Pakistan, Soudan, Somalie, Yémen et Brunei.



The UIA Institute for the Rule of Law

GARANTIR des protections juridiques spécifiques pour les avocat·es afin qu'ils et elles puissent défendre leurs client·es librement et efficacement selon les Principes de base des Nations Unies relatifs au rôle du barreau (1990).

L'UIA-IROL appelle à une mobilisation internationale pour renforcer les mécanismes de protection des droits humains et garantir que la peine de mort soit abolie partout dans le monde. L'organisation s'engage à poursuivre ses efforts pour soutenir les avocat·es, promouvoir la justice et défendre la dignité humaine contre la peine capitale.

A cet égard, elle dénonce la persécution des avocat·es et des défenseur·es des droits humains et appelle à une protection accrue pour ces professionnels, en mettant en place des mécanismes de soutien et de sécurité juridique afin de garantir qu'ils puissent continuer à défendre les droits de leurs client·es sans risquer leur propre vie.

En savoir plus sur UIA-IROL

L'UIA-IROL (Institut pour l'État de droit de l'Union Internationale des Avocats) promeut l'État de droit et soutient et défend, en particulier, (1) les avocats, les juges et les défenseurs des droits de l'homme qui sont harcelés, menacés et/ou persécutés dans l'exercice de leur profession, (2) l'indépendance des professions juridiques et judiciaires, et (3) les Principes de base des Nations unies relatifs au rôle du barreau, notamment en matière de défense des droits de l'homme.

Pour de plus amples informations : www.uianet.org - uiacentre@uianet.org

Contact Presse : Julie Rosa, Responsable *Communication* & Stratégie digitale jrosa@uianet.org